

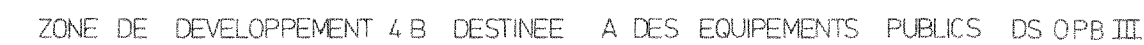


DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES PLANS DE ZONES

FEUILLE CAD. n° 3

LE VELODROME

MODIFICATION DU REGIME DES ZONES



LA SURFACE BRUTE DE PLANCHER REPRESENTANT LES DROITS A BATIR DES PARCELLES COMPRISES DANS LA ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 AINSI QUE DANS LA PARTIE DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT 4 B SITUÉE EN ZONE PREEXISTANTE 5 EST FIXÉE A 33500 M² DE PLANCHER A REALISER DANS LA ZONE DE DEVELOPPEMENT 3, L'ECOLE N'EST PAS COMPRISE DANS CETTE SURFACE DE PLANCHER.

Adopté par le Conseil d'Etat le

317

Adopté par le Grand Conseil le 23.01.1992

[illegible]

Code rue FOG												
Code communes et quartiers ref												
5	2	9										
Code interne			Plan No			Indice						
7	-	51		2	8	3	5	1	A			
CDU												